Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 61 (1935)

Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

eaux de crue, par une chaîne de Galle d'un seul côté, mue par un moteur électrique de 30 ch.

Les *écluses*, simples en amont de Francfort, ont une largeur de 12 m et une longueur de 300 m (110 m seulement au Neckar !) pour pouvoir assurer le flottage des bois, qui constitue un droit acquis aux riverains ; ce flottage, important dans la région, se fait par trains de flottage comportant un vapeur et deux unités de 110 m de longueur.

Toutes ces écluses, sont fermées par des portes busquées de construction usuelle sans by-pass. Le remplissage et la vidange se font par deux conduits de dérivation, revêtus contre l'usure et fermés par des vannes cylindriques du type courant. Il ne semble pas qu'on ait cherché ici, comme on l'a fait pour le Neckar, à éviter les remous considérables qui se produisent à la tête amont lors du remplissage, ou dans le bief aval à la vidange.

Ces écluses de 300 m de longueur, qui permettent le passage d'un remorqueur et de 3 chalands de 1200 t, sont précédées et suivies d'un avant-port de 350 m de longueur, de sorte que le chantier d'une écluse a une longueur d'environ 1 km. On n'a pas estimé utile de prévoir une troisième porte busquée dans le sas, ce qui aurait permis d'économiser l'eau, en réduisant le volume de l'éclusée pour des convois plus courts.

Une innovation intéressante est la présence à chaque gradin, d'une *petite écluse*, entre la grande et la première pile du barrage, pour le passage des canots à moteur et des barques de pêche, écluse de 2,5 m de largeur sur 12 m de longueur, dont les vannes sont manœuvrées très simplement par le navigateur lui-même, ainsi que l'indique l'écriteau : « Kleinschleuse zur Selbstbedienung ». Dans plusieurs cas, cette petite écluse sert en même temps de passe à poissons.

Les *usines génératrices* sont pourvues, à l'amont du tronçon, d'un seul groupe absorbant 92 m^3/s ; à l'aval, de 2 groupes utilisant chacun 75 m^3/s environ, sous une chute qui varie, selon les installations, entre 4,50 m et 6,50 m. Le courant produit est fourni au réseau du Bayernwerk.

Chaque groupe comporte une turbine Kaplan entraînant l'alternateur par accouplement direct. Les excitatrices sont indépendantes, mues par courroie horizontale depuis l'arbre principal. L'alternateur est partout monté sur pieds pour permettre l'accès facile au distributeur de la turbine et on utilise ce même espace libre pour faire passer les commandes par courroie du régulateur, des pompes à huile, ainsi que la tringlerie de commande des aubes du distributeur. Les canaux d'entrée sont pourvus partout de grilles et de dégrilleurs mécaniques ; on les ferme par des vannes-wagons mues par servomoteur à pression d'huile.

Si la forme des piles du barrage avec leur chambre de commande des vannes et celle de l'écluse ont le même caractère de simplicité et d'unité constaté déjà au Neckar, il ne semble pas, en revanche, qu'on ait recherché pour les usines génératrices la moindre esthétique. A quelques endroits même, la crudité du béton gris-blanc tranche souvent dans le site avec la chaleur du grès rouge ; et la teinte gris-vert de l'usine, renforcée par des teintes anti-rouille, ajoute encore à la discordance d'un toit à une seule pente qui rompt la belle harmonie de l'horizontale.

Ici aussi les chantiers sont occupés en bonne partie par des chômeurs, encadrés d'ouvriers spécialisés. A plusieurs endroits, où les travaux sont faciles, ceux-ci ont été confiés au fameux *Technischer Arbeitsdienst* qui groupe obligatoirement, au moins 6 mois consécutifs, des recrues de 18 ans, ainsi que des jeunes gens qui, jusqu'à 25 ans, fournissent volontairement du travail, en deux équipes de 6 heures par jour, sous l'uniforme, moyennant logement, entretien et habillement. C'est ainsi qu'un chantier de 250 hommes a réalisé, par ses propres moyens, les terrassements complets de plus de 140 000 m^3 du port de protection de Gemünden, prévu au milieu du parcours et qui permet d'abriter, en cas de crues, de brouillard ou de glace, 6 chalands de 1200 t.

Il ne faut pas oublier, en effet, que ces travaux importants s'inscrivent d'abord au chapitre du chômage. Mais l'on peut profitablement constater sur place que la manière dont ils sont entrepris et l'élan gagné à la cause de la navigation fluviale, dans un pays qui comme la Bavière ne pourrait autrement toucher à la mer, entretiennent chez ces travailleurs un esprit créateur et enthousiaste au service de la nation.

JULES CALAME.

Voyage d'études d'architecture.

Un voyage d'études en Europe centrale est organisé, pour le mois de septembre, sous le patronage de notre confrère *L'Architecture d'aujourd'hui*, à l'occasion de la troisième réunion internationale d'architectes. Le programme de ce voyage comprend la visite des villes de Prague, Hradec-Kralove, Zlin, Brno, Bratislava, Vienne, Budapest, Stuttgart, où les témoignages du passé se mêlent si heureusement aux conceptions les plus modernes. Thème du congrès : L'évolution actuelle des architectures nationales. S'adresser au Secrétariat des réunions internationales d'architectes, 7, rond-point Mirabeau, à Paris.

Un anniversaire.

M. Auguste Marguerat, ingénieur, fête le vingtième anniversaire de son entrée au chemin de fer Viège-Zermatt dont il cumule la direction avec celle de la ligne du Gornergrat et du chemin de fer Furka-Oberalp.

A cette occasion, « La Revue » relève opportunément que « c'est à la largeur de vues de M. A. Marguerat que la Suisse doit le sauvetage de la ligne Furka-Oberalp en 1924, alors que la ligne, déchue et mûre pour la faillite, était offerte, par voie d'enchères, au plus offrant. M. Marguerat prit l'initiative de remettre en exploitation cette ligne malchanceuse, mais d'un intérêt économique, stratégique et touristique si évident. Il y avait là des problèmes techniques et financiers de grande portée à résoudre... ».

M. Aug. Marguerat, qui fut un collaborateur du « Bulletin technique » et le principal auteur de la plaquette publiée à l'occasion de l'assemblée générale de la S. I. A., à Lausanne, en 1913, nous permettra d'associer nos félicitations et nos vœux à ceux que lui adresse notre confrère lausannois.

Réd.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Communiqués du Secrétariat.

Cette année encore, de nombreux recouvrements de la cotisation *(Fr. 12,25* ou *Fr. 6,25)* pour l'année 1935 sont rentrés « impayés », soit que l'intéressé ait été absent, soit qu'il ait confondu cette cotisation « centrale » avec celle qui concerne les sections.

A cette occasion, le secrétariat de la *S. I. A.* rappelle aux membres de la Société qu'outre la cotisation visant leur section, ils ont, conformément à l'article 47 des statuts, à payer une contribution en faveur de la Société. Les retardataires sont priés de s'acquitter par versement au compte de chèques postaux *VIII 5594*.

Zurich, le 4 juin 1935. *Le Secrétariat.*